



**DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON
CANTON DE SEES
COMMUNE DE CHAILLOUE**

PANDEMIE CORONAVIRUS – COVID 19

Le maire de la commune de Chailloué,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2
- Considérant que les communes jouent un rôle essentiel en matière de sécurité publique et de sécurité sanitaire, et sont le relais de la mise en œuvre des décisions prises par les pouvoirs publics nationaux ;
- Considérant que le maire joue un rôle majeur en matière de sécurité publique et sanitaire, notamment pour la mise en œuvre des orientations prises par les pouvoirs publics,
- Considérant que l'évolution sanitaire liée au Coronavirus Covid-19 conduit à anticiper la préparation à une éventuelle crise sanitaire,
- Considérant que les collectivités doivent assurer les activités essentielles et, prendre toutes les mesures utiles,
- Considérant la situation actuelle sur le territoire communal,
- Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Arrêté

Article 1 Le Maire décide une surveillance et une assistance à toute personne.

Article 2 – Il charge les membres du conseil municipal suivant, par secteur, d'assurer les contacts avec la population et de transférer tout signalement en Mairie :

1 – Pour le secteur : Le Bois Chassevent, Le Pont, Le Friche, La Mare Ameline.
M. Pottier Marc (06.99.96.30.93).

2 – Pour le secteur : Le Vieux Bourg, Le Plessis, Le vieux Surdon.
M. ROBLIN Bruno (06.12.83.20.65)
M. GALLOT Jérôme (06.08.95.22.32)

3 – Pour le secteur : Le Rocher, La Fèverie, Le Château, Les Cottins.
Mme MAACHI Christine (06.46.56.18.95)

4- Pour le secteur : Le Bourg de Chailloué.
M. CORU Vincent (06.25.19.69.23)
Mme BOURGERIE Séverine (06.21.32.21.41)

5 – Pour la Commune déléguée de Marmouille :
M. LECOEUR Henri (06.30.99.00.98)
M. CHATEL Jacques (06.24.83.91.59)

6 - Pour la Commune déléguée de Neuville-près-Sées :
Mme GUERIN Martine (06.26.24.52.63)
M. LELOUP Christian (06.26.26.59.64)

Fait à Chailloué, le 20/03/2020

Le maire, Marcel Riant

